



Fondation Scelles







Connaître, Comprendre, Combattre
l'Exploitation Sexuelle

Extrait du livre :

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5^{ème} rapport mondial)*, Paris, 2019.

© Fondation Scelles, 2019

ZAMBIE

	POPULATION 17,1 millions		PIB PAR HABITANT 1 509,8 USD
	REGIME POLITIQUE République multipartite à régime présidentiel		INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN 139 ^e rang sur 187 pays
	INDICE D'INEGALITE DE GENRE 124 ^e rang sur 147 pays		INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 96 ^e rang sur 180 pays

La Zambie a été désignée en juillet 2012 par la Banque Mondiale comme un pays à revenu intermédiaire, en raison de la montée du prix du cuivre au cours de ces dernières décennies et de l'aide internationale. Le pays bénéficie ainsi d'une relative stabilité politique et profite des retombées économiques du tourisme avec plus de 956 000 touristes pour l'année 2016 (*Le Point Afrique*, 19 août 2014 ; *PopulationData.net*). Toutefois, les Zambiens sont confrontés à l'extrême pauvreté, 60 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, et 42 % dans l'extrême pauvreté (*Central Statistical Office of Zambia*). La Zambie est un pays d'origine, de transit et de destination de la prostitution, un mal de plus en plus préoccupant, qui touche les femmes et les enfants, mais également, dans une moindre mesure, les hommes. La prostitution se pratique notamment dans les régions de Lusaka et Solwezi. La traite à des fins d'exploitation sexuelle s'observe particulièrement à Livingstone, Chirundu, Chipata, Kapiri-Mposhi, Kasumbalesa et

Nakonde, qui possèdent des frontières communes avec le Zimbabwe, la Namibie et le Botswana. Il n'existe pour le moment pas de chiffres officiels sur la prostitution nationale, ni de rapports officiels récents. Cependant, on estime qu'il existe près de 9 285 personnes prostituées à Lusaka, présentes essentiellement dans les bars, les clubs, les hôtels, les bordels, les rues et les universités parmi lesquelles l'Université de la Zambie (UNZA), l'Institut National d'Administration Publique (NIPA) et l'Université de Lusaka.

Le cas de la prostitution infantile

Il existe un lien probant entre, d'un côté, les mariages d'enfants et les traditions de certains groupes ethniques du pays (parmi les 72 groupes existants) et, de l'autre, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. En avril 2015, une recherche conduite par l'UNICEF a confirmé l'existence de mariages d'enfants dans pas moins de six régions (Katete, Lusaka,

Luinga, Mufulira, Mwinilunga et Senanga). Ces pratiques sont motivées par le désir des familles et des enfants d'échapper aux mauvaises conditions de vie et à l'extrême pauvreté. Le taux de mariage des femmes de 20 à 24 ans mariées à l'âge de 18 ans s'élève à 31 % (UNICEF, 2017, *Panos Institute Southern Africa (PSAf), Media Brief on Ending Child Marriage in Zambia*, 2014). Il est parmi les plus élevés au monde, pouvant atteindre 60 % dans la région de l'est du pays, et jusqu'à 28 % dans la capitale de Lusaka. Le mariage d'enfants fait partie intégrante, pour certains, d'une économie de survie. Cette somme ou « lobola » est payée par la famille du marié à la famille de la mariée avant la cérémonie. Elle dépend de différents facteurs, parmi lesquels le niveau d'éducation de la jeune femme. Dans l'ouvrage *Nightlife*, Wezi Ngwenya retrace le parcours de certaines personnes prostituées à Lusaka, dont celui de Lulu, jeune fille de 17 ans ayant fui le mariage arrangé par ses parents avec un vieil homme. Lulu a ainsi dû trouver un moyen de subvenir à ses besoins après avoir défié ses parents. L'histoire de cette jeune fille n'est qu'un cas parmi beaucoup d'autres. Nombreux sont ceux qui tentent d'échapper aux mariages arrangés et se retrouvent contraints à se prostituer. Malgré le manque de rapports récents, *ECPAT International* a déterminé en 2014 que près de 500 enfants sur 100 000 se prostituent. Ces dernières années, on observe un accroissement de la traite interne et de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales des enfants dans le cadre du tourisme sexuel. Ces phénomènes profitent aussi bien aux locaux qu'aux touristes étrangers, dont des Chinois venus comme investisseurs dans le secteur minier et la construction. D'après l'enquête *ECPAT International* de 2015, le tourisme sexuel des mineurs est fréquent en Zambie,

notamment à Livingstone, capitale touristique, mais également à Nakatindi et à Solwezi. La plupart des enfants impliqués ont dix ans. Outre les difficultés financières, quelques enfants se prostituent en raison des pressions exercées. Par ailleurs, le tourisme sexuel est encouragé par les propriétaires locaux des hôtels qui, non seulement offrent des salles privées, mais servent d'intermédiaires entre les clients et les jeunes qui se prostituent. L'étude *ECPAT International* démontre que le manque d'informations est dû en partie à la réticence de ces intermédiaires à témoigner.

Prostitution et précarité

La prostitution est avant tout liée à une situation économique précaire, comme précédemment évoqué. Face à une augmentation du prix des aliments, un faible indice de développement humain, une hausse des prix des carburants et des transports, les inégalités ne cessent de se creuser. Les Zambiens souffrent de cet état de fait et sont ainsi prêts à se résoudre aux mesures les plus extrêmes. Certaines catégories sont particulièrement vulnérables : les étudiants, les mères célibataires, les enfants des rues, les sans-abris et les chômeurs. En ce qui concerne les étudiants, nombre d'entre eux se prostituent pour payer leurs frais de scolarité. En effet, la corruption ne permet pas aux étudiants défavorisés d'obtenir des bourses. Les dortoirs des universités peuvent ainsi se transformer en maisons closes. Certaines étudiantes jouent le rôle de *Madam*, elles communiquent avec les clients et sélectionnent les jeunes filles. Les clients sont pour la plupart des hommes ou *Sugar Daddies*. Les prix dépendent de l'heure de la passe et de l'apparence physique des jeunes femmes. Il faut déboursier 500 kwacha (ZMW) (36 EUR) pour une fille considérée comme appartenant à la

catégorie dite supérieure. Dans certains cas, les jeunes femmes sont classées en catégorie (« *high* », « *medium* », « *low* ») selon l'apparence physique. Les frais de mise en contact varient entre 50 et 150 ZMW (soit 3,67 EUR à 11 EUR).

Une loi inefficace face au système prostitutionnel

La législation zambienne ne prévoit pas de définition exacte de la prostitution, mais elle mentionne et condamne l'acte de proxénétisme et la tenue de maisons closes. Elle pénalise en outre le fait de vivre des revenus de la prostitution, le racolage et le commerce d'actes sexuels. Par ailleurs, le Code pénal définit et punit la prostitution des enfants, le proxénétisme les concernant et leur exploitation à des fins commerciales. En dépit des peines de prison infligées aux délinquants sexuels impliqués dans la prostitution enfantine, peines allant de vingt ans à la perpétuité, la loi zambienne demeure lacunaire, ce qui la rend inefficace à bien des égards. L'insuffisance de la législation et l'absence de poursuites contre l'acheteur de services sexuels ne favorisent pas la prétendue lutte contre le système prostitutionnel en ce qui concerne la condamnation des agresseurs sexuels d'enfants, plusieurs témoins sont nécessaires faute de preuve matérielle. Cette disposition empêche de porter de fausses accusations ; néanmoins, elle rend impossible la condamnation de ces criminels. La législation du pays permet aux criminels d'échapper à leur peine, et les agents corrompus encouragent et assurent le maintien du système prostitutionnel. Si les sanctions sont assez peu fréquentes, elles s'avèrent dans l'ensemble souvent appliquées. La corruption est très présente dans le pays (*Transparency International*, 2017). Certains témoins affirment que des agents de police, en échange d'argent ou de faveurs, protègent les propriétaires de

bordels qu'ils fréquentent. Les forces de l'ordre se rendent alors complices de ces crimes. Le Code pénal ne pénalise pas les clients : il n'est, en effet, pas illégal d'acheter des actes sexuels. La lutte contre la prostitution est difficilement envisageable sans la pénalisation de la demande. Dans le cas de la prostitution des adultes, les textes de loi ne semblent en revanche pas appliqués. Le problème de la prostitution dépasse les simples difficultés économiques des plus défavorisés, le système corrompu semble au contraire la favoriser.

Les technologies et l'accroissement de la demande en ligne

L'essor des nouvelles technologies a amélioré la vie quotidienne de nombreux Zambiens. Dans le même temps, il a favorisé l'évolution du système prostitutionnel. D'après le rapport *ECPAT International* de 2015, les réseaux sociaux ont facilité la communication entre les personnes prostituées et les clients. Pour ce qui est de la prostitution enfantine, Facebook demeure principalement utilisé en raison de sa gratuité et du manque de contrôle. Désormais, l'accès à Internet est facilité grâce aux cybercafés que l'on trouve partout. Dans un cybercafé, il ne faut déboursier que 0,2 ZMW par minute (0,01 EUR). Pour beaucoup, les étudiants utilisent les groupes WhatsApp et Facebook afin de mettre en relation les personnes qui se prostituent et les clients. Le commerce de photos et de vidéos est également assez répandu. Certaines personnes envoient des photos à caractère sexuel pour des sommes allant de 10 à 50 ZMW (0,73 EUR à 3,67 EUR) et 100 ZMW (7,34 EUR) pour les vidéos, le plus étonnant étant que ces pratiques s'effectuent au grand jour sur les réseaux sociaux et non clandestinement comme on pourrait l'imaginer. Dans certains cas, la *Madam* communique les numéros de téléphone sur

Facebook à la vue de tous, alors que cela s'apparente à du racolage, qui est sanctionné par le Code pénal. En réalité, nombre de ces entremetteurs semblent ignorer qu'il s'agit d'un crime ou encore que cela peut contribuer à encourager la prostitution infantine. Selon un entretien établi par un journaliste du *Zambia Daily Mail* au sein des universités de UNZA et NIPA, la *Madam* ne voit rien de mal à enrôler des jeunes femmes et hommes de 17 ans.

Prostitution : une lutte active ?

Le gouvernement se rend-il compte de l'ampleur du phénomène et de ses conséquences sur l'économie du pays et la société zambienne ? Malgré d'importantes lacunes au sein de la législation, le phénomène n'a provoqué aucune question, ni soulevé de débat de la part du gouvernement. Seules les organisations luttent activement contre la prostitution, notamment *Tacintha*, basée à Lusaka. La mission de l'ONG *Tacintha* est de favoriser la réhabilitation et le développement de certains outils afin de permettre aux personnes concernées de sortir du système prostitutionnel. Ces organisations dépendent de l'aide de donateurs et de bénévoles. Les équipes de *Tacintha* circulent dans les rues de Lusaka pour s'adresser aux personnes prostituées afin de les informer sur le programme, mais aussi de leur donner une opportunité de changer de mode de vie. Malheureusement, ces organisations sont menacées par le manque de moyens.

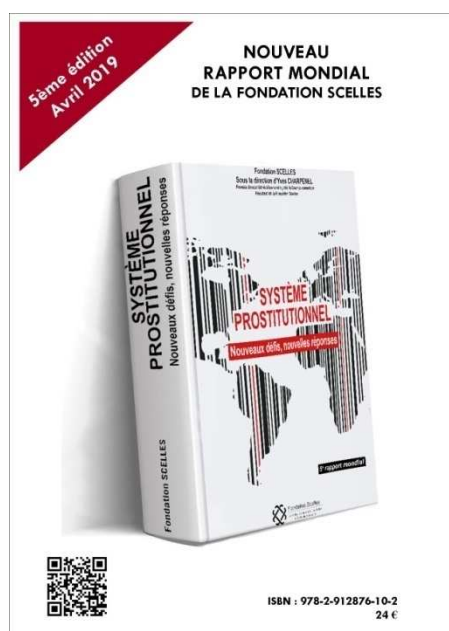
En conclusion, les insuffisances du gouvernement zambien et son manque d'implication dans la question de la lutte contre la prostitution ne permettent pas de combattre correctement ce phénomène et

encore moins de renforcer la législation, favorisant la corruption des officiels. Malgré l'indifférence des autorités, la présence de plusieurs ONG prouve que la société civile a conscience de la nécessité d'agir. Il est primordial d'amender la loi et de criminaliser l'achat de services sexuels par les clients. Le gouvernement doit inclure les ONG dans ce combat et y consacrer un budget plus important. Si les officiels deviennent plus actifs dans la lutte, il est possible que la corruption dans la police et les organes publics disparaisse. En ce qui concerne la prostitution dans les universités, il faut favoriser l'obtention des bourses pour les étudiants qui en ont le plus besoin.

Sources

- Bansal S., « Tacintha sets Zambia sex workers on a better path », *The Christian Science Monitor*, 9 août 2012.
- Diawara M., « Zambie : bientôt un pays à revenu moyen », *Le Point Afrique*, 19 août 2014.
- ECPAT International, Children in Need Network Zambia, Defence for Children-ECPAT Netherlands, *Global Study on Sexual Exploitation of Children in Travel and Tourism, Country specific report: Zambia*, juin 2015.
- Kalalanda V., « Omela Mumba: A walk through a fleshpot », *Lusaka Star*, 20 mars 2017.
- Ngwenya W., *Nightlife: Real life stories about women working the streets of Lusaka, Zambia*, 14 avril 2017.
- Panos Institute Southern Africa (PSAf), *Media brief on ending child marriage in Zambia*, 2014.
- Republic of Zambia, *Penal Code Act, Chapter 87 of the Laws of Zambia, Chapter XV, Offences Against Morality, Section 136-150*, 2002.
- Saluseki J., Mwizabi G., Sang'andu E., « Brothel Ramparts in Markets », *Times of Zambia*, 20 juin 2014.
- UNICEF, *UNICEF Annual Report 2016 – Zambia*, 2016.
- imba M., « Is curbing prostitution on the demand side the answer? », *Times of Zambia*, 13 février 2014.

- Atlas des populations et des pays du monde PopulationData.Net (Zambie):
<https://www.populationdata.net>
- Banque Mondiale, *Data profile: Zambia*, 2018 :
<https://data.worldbank.org/country/zambia>
- Central Statistical Office of Zambia, Index Mundi, « Zambia Population below poverty line – Economy »):
https://www.indexmundi.com/zambia/population_below_poverty_line.html
- Transparency International, Corruption Perceptions Index 2017:
https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2017



Le Rapport mondial est réalisé par l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle, en collaboration avec des experts internes et externes (magistrats, avocats, travailleurs sociaux, dirigeants d'ONG...) et avec l'aide de contacts privilégiés auprès d'ONG locales ou de chercheurs internationaux.



Fondation Scelles
Connaitre, Comprendre, Combattre
L'Exploitation Sexuelle

La **Fondation Jean et Jeanne Scelles**, reconnue d'utilité publique depuis 1994 et bénéficiant du statut consultatif ECOSOC, est une organisation installée à Paris (France) dont le but est la lutte contre le système prostitutionnel. Par nos travaux d'analyse, de plaidoyer et de sensibilisation, nous nous engageons à connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle commerciale. La **Fondation Jean et Jeanne Scelles** est membre fondateur de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP International) lancée en 2013, qui réunit 28 ONG abolitionnistes dans 22 pays.

L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle**, département de recherche et développement de la Fondation Jean et Jeanne Scelles, est un carrefour de renseignements, de rencontres et d'échanges d'informations sur l'exploitation sexuelle commerciale dans le monde. Il est régulièrement consulté par des experts français et étrangers : associations, institutions, journalistes, juristes, chercheurs et personnes concernées par la défense des droits humains. L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle** a pour objectif :

- d'analyser ce phénomène sous tous ses aspects : prostitution, tourisme sexuel, proxénétisme, pornographie infantine, traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle commerciale...
- de permettre la réflexion et les prises de position
- d'informer tout public intéressé par ces questions

CONTACT

Sandra AYAD, Responsable de l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle
sandra.ayad@fondationscelles.org

14 rue Mondétour
75001 Paris - France



www.fondationscelles.org
Tw: @Fond_Scelles
Fb: @FondationScelles